

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ?

paroisse de St-Clair  
1° Coadry. — 2° M. D. de Gurnet. — 3° M. J. de Penven. —  
4° St. Paul. — 5° St. Jean-Baptiste. — 6° St. Adrien. —  
7° St. Guénolé. —

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?

1° Coadry — le Christ. — 2° & 3° la Vierge. — 4° St. Paul. —  
5° St. Jean-Baptiste. — 6° St. Adrien. — 7° St. Guénolé. —

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?

Réponse. — 0

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?

Réponse. — 0

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?

Réponse. — 0

6° Quelle est la date de l'Indult ?

Réponse. — 0

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

Réponse. — 0

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?

Réponse: oui dans nos chapelles publiques

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.

Chillon  
curé de St-Clair